



codeppi

Plus dans les hebdomadaires et les mensuels que dans les quotidiens (question de place), l'Ours est la liste des collaborateurs actifs (mais pourquoi l'Ours, on dit que cela vient du mouvement de balancement des imprimeurs en actionnant le bras des premières presses). Voilà donc l'Ours du CODEPPI.

Comité de Défense et Protection de la Presqu'île

Président : Jean-Pierre CAMUT,

Trésorier : Pierre PASTOR,

Secrétaire : Marie Céline LACHAUD

Secrétaires adjoints : Bernard CHAUVÉ
(représentant l'ASYNPRO)

et Martine TOUSSAINT,

Archiviste : Guy CASTAGNEDE

Email : codepillcf@orange.fr

Site : www.codepillcf.com

Contact des Représentants dans les villages

CLAOUEY
Toussaint Martine
05 56 60 78 56

CAP FERRET
Barre Jean-Pierre
06 77 13 04 44

LE CANON
Camut Jean-Pierre
05 56 60 94 12

L'HERBE LA VIGNE
Pastor Pierre
06 80 75 49 20

LEGE
Lhoumeau Jean-Karol
06 11 70 60 00

« Rien de ce qui touche la Presqu'île ne nous est étranger... »

EDITORIAL

■ Ca pourrait commencer mieux...

Les débuts d'année sont propices pour faire des bilans et celui de ce début 2014 pourrait être plus favorable. En effet, nous sommes en 2014, le Parc Naturel Marin n'est toujours pas signé, notre commune n'a plus de PLU, le SCOT a été approuvé sans grande modification quant aux réserves faites par les différentes associations et même de l'Etat. Le mois de janvier a été marqué par les grandes marées et les dégâts entraînés par la submersion marine, point sur lequel nous avons largement essayé jusqu'ici de vous informer et qui deviendra un sujet majeur de la presqu'île.

Un agrément en remplace un autre

Notre association a perdu son agrément environnemental, comme d'ailleurs toutes les associations locales du Bassin d'Arcachon. Mais comme nous l'ont conseillé les services de l'état, nous allons demander un agrément "association locale d'usager" grâce auquel nous pourrons suivre en 2014 l'élaboration du nouveau PLU. Cet agrément, plus accessible, nous permettra au titre de l'article R-121 du code de l'urbanisme d'être consultées (à notre demande) pour l'élaboration du SCOT, des Schémas de secteur et des PLU.

Il faut garder le cap et aller de l'avant

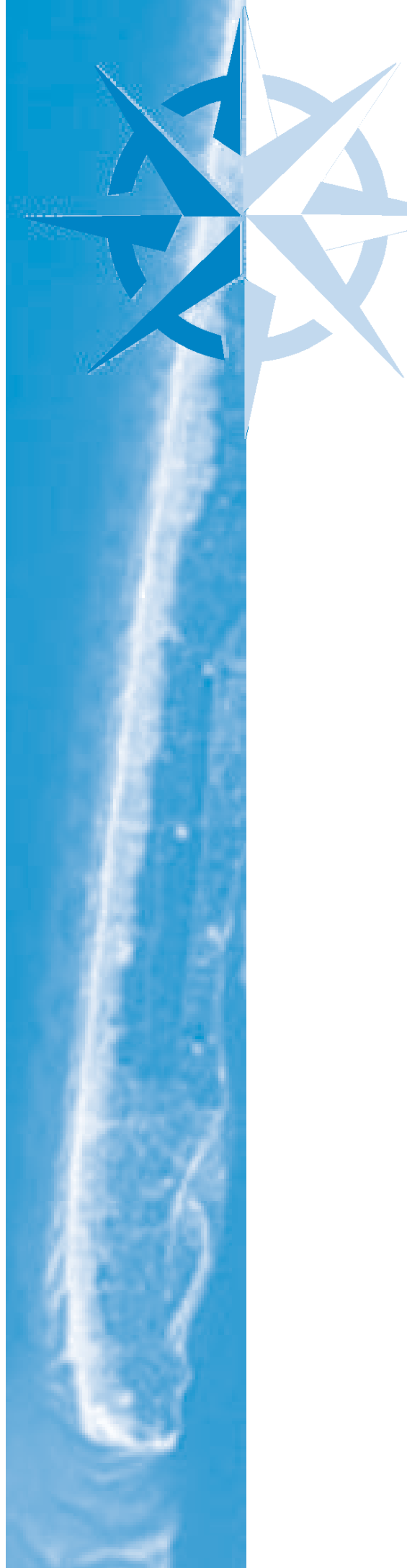
Nous allons continuer à suivre les dossiers parce que nous avons décidé, avec raison, de nous affilier à La CEBA, fédération agréée, qui représente au niveau local et départemental les associations du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre.

A ce titre celle-ci a décidé et par là même nous aussi d'introduire auprès du tribunal administratif de Bordeaux une requête contre les délibérations du SYBARVAL relatives à l'approbation du SCOT. Pour le Parc Naturel Marin cette instance nous permettra devons informer à travers les actions concertées des associations.

Restons sur terre

Plus directement, CODEPPI s'est impliqué dans les groupes de travail relatifs à la création de la Forêt d'exception de Lège-Cap Ferret La Teste.

Comme vous le voyez, et conformément à notre devise, nous suivons pour vous tous ce qui se passe sur la presqu'île et nous restons confiants et vigilants.



Compte-rendu de l'assemblée générale du 2 août 2013

L'assemblée générale s'est réunie le vendredi 2 août 2013, à dix-huit heures trente, dans la salle municipale de la Forestière, sous la présidence de M. JP Camut, en présence de M. Christian Gaubert, vice-président du Conseil Général et Maire de Lanton et de M. Michel Sammarcelli, Maire de Lège-Cap Ferret.

Au cours de l'assemblée, il a été procédé par vote au renouvellement du mandat de trois membres du conseil d'administration : Mr JP. CAMUT, Mr B. CHAUVE, Mr G. CASTAIGNEDE ainsi qu'à l'élection d'un nouveau membre de ce conseil, coopté au cours de l'année 2012 : Mme MC. LACHAUD.

22 suffrages ont été exprimés soit la majorité des membres présents à jour de leur cotisation.

Intervention du Maire de Lège-Cap Ferret (LCF) qui a abordé deux sujets, puis, comme prévu, quitté la séance.

1. Le PLU, récemment annulé par le tribunal administratif de Bordeaux suite au recours d'un habitant de la commune. Il a souligné que nous étions de nouveau régis par le POS et que la situation était dispendieuse pour le contribuable. La démarche PLU doit être refaite. Il a proposé une réunion sur le sujet.

2. Les risques de submersion marine, suite de Xynthia de nouvelles directives en matière d'urbanisme sont applicables. Il a expliqué que la situation pouvait rendre une bonne partie de la presqu'île inconstructible et avoir pour conséquence la ruine de nombreux propriétaires. Il a souligné que l'application de ces directives devait être faite avec intelligence par les autorités locales.

Intervention de Mr. C. Gaubert à propos des travaux relatifs à la "Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin".

Ce texte à l'échelle de l'Union Européenne implique, la définition et l'application d'un plan d'action concerté pour le milieu marin à l'horizon 2020. Pour la France, c'est le Conseil National de la Mer qui le mettra en application.

Il a proposé d'autre part une réunion pour détailler certains points et parler aussi des "Assises de la Mer" qui se sont déroulées en juin 2013.

Suivant l'ordre du jour :

1. l'assemblée générale a approuvé le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 4 août 2012.

2. Le président, a ensuite présenté le rapport moral.

EFFECTIFS

CODEPPI comptait 93 adhérents à jour de leur cotisation en 2010. En 2012, environ 65 adhérents ont réglé leur cotisation avec un renouvellement de 10 nouveaux adhérents. Bien entendu, nous ne comptons pas dans ce total nos amis de l'ASYNPRO qui participent aux frais de publication de notre bulletin à hauteur de 150€ l'an.

Nos effectifs ont donc baissé, ce qui nous amène à nous poser des questions sur des dispositions nouvelles permettant d'être plus proches des intérêts de nos adhérents et susciter de nouvelles adhésions. Dans ce sens, nous avons recherché les ressources pour améliorer notre communication en la personne de Mme Marie Céline LACHAUD. Le dernier bulletin atteste de son action.

ACTIONS PROPOSEES

CODEPPI doit jouer le rôle d'un donneur d'alerte et informer ses adhérents, après analyse des différents dossiers. Il semble que le bulletin ne suffise pas. Nous pensons à organiser une réunion d'information par trimestre sur un sujet qui touche à notre environnement ou à notre cadre de vie selon les modalités à confirmer.

Nous allons continuer à élaborer deux bulletins par an en essayant d'en améliorer la forme et la lisibilité. Nous allons aussi maintenir le site internet de CODEPPI.

A la lumière du dossier d'enquête publique relatif au dragage du port de la Vigne - 7 cm d'épaisseur, soit environ 170 pages consultables uniquement en mairie ! - nous avons constaté que l'expérience d'autres associations sur des sujets similaires est primordiale. Aussi nous devons chercher à coopérer systématiquement avec les autres associations. La motion qui concerne "La Ceba" va dans ce sens, sans nous priver, toutefois, de rechercher des bonnes volontés pour étoffer nos compétences propres.

ACTIVITES au cours de L'exercice

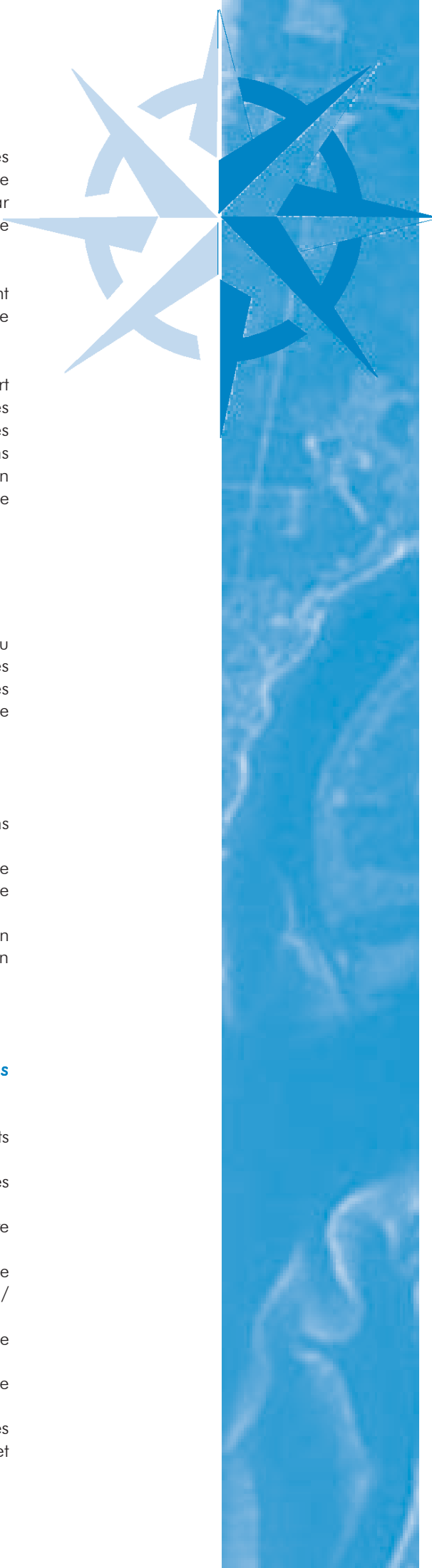
Nous nous sommes rencontrés une fois par mois en réunion de bureau au cours de l'exercice. Ces réunions de bureau ont permis d'échanger les informations et définir les actions. Nous avons aussi, comme le prévoit les statuts, réuni le conseil d'administration de CODEPPI 2 fois dans l'année (après l'AG 2012-PV320 et avant l'AG 2013-PV321).

Le deuxième semestre de l'année 2012 a été marqué par :

- les suites de l'accident à l'usine SMURFIT et par les diverses réunions d'information organisées par la préfecture puis par le SIBA,
- la communication par le SYBARVAL du projet Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui va planifier le développement de notre territoire pour trente ans,
- la présentation par la DDTM, de la nouvelle épure pour l'élaboration des Plans de Protection des Risques Littoraux (PPRL) et de Submersion Marine,
- la réhabilitation du port de Piraillan,
- et enfin la relance par l'ONF de la démarche "Forêt d'Exception".

L'activité du premier semestre de l'année 2013 a été plus presqu'ilienne. CODEPPI a :

- Participé au nettoyage de la plage du Truc vert organisé par les étudiants université de Bordeaux,
- Aidé au nettoyage de la Zone Humide autour du Canal de Lège avec les Chasseurs et Captermer,
- Soutenu un groupe d'étudiants d'Angers (3) dans le cadre de leur mémoire de fin d'étude,
- Analysé le dossier de présentation du SCOT en préparation de l'enquête publique (400 pages) et élaboration de la contribution de CODEPPI / APALCF/CEBA lors de celle-ci
- Contribué à l'enquête publique réalisée dans le cadre de la demande de concession LAVERGNE pour 15 ans par la société Vermillion .
- Enquêté sur la mortalité des pins sur la parcelle 22 aux réservoirs de Piraillan ;
- Participé à la DDTM Bordeaux aux réunions dans le cadre des Directives Cadre Stratégie pour le Milieu Marin et plus précisément la définition et le suivi du Bon état écologique de celui-ci.





3. Motion : Entrée de CODEPPI à La CEBA

Suite aux évolutions de la procédure qui concerne l'agrément des associations environnementales, nous avons demandé l'an dernier le renouvellement de notre agrément (Acquis en 1985), mais n'avons pas eu de réponse à ce jour. Les nouveaux critères d'agrément, privilégiant la représentativité et l'action départementale, donnent peu de chance à CODEPPI dont l'action est locale. C'est pourquoi CODEPPI a voulu rejoindre la CEBA (Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon). Cette Coordination de 22 associations affiliées et 5 associations associées couvre le territoire des 17 communes du Bassin d'Arcachon et du val de l'Eyre et représente environ 5000 adhérents.

Cette volonté de rejoindre la CEBA répond à deux objectifs :

- s'adapter pour pouvoir agir plus efficacement sur les événements grâce à la représentativité de celle-ci,
- et conserver notre spécificité "légoferretcapienne".

La CEBA, après un an de période probatoire, a accepté CODEPPI comme membre actif.

Je soumetts donc à votre approbation Cette affiliation définitive de CODEPPI à La CEBA.

Je vous demanderai d'approuver cette action présentée lors de l'AG 2012.

L'ensemble des adhérents présents a approuvé cette motion sauf Mme LAPORTE qui a tenu à expliquer son refus.

Celle-ci a alors fait état d'une intervention d'un membre de la CEBA pour faire évoluer la loi relative aux agréments des associations environnementales arguant que cette intervention avait été faite en dépit du bon sens et que la modification faite avait complexifié encore plus la procédure et avait eu pour effet de bloquer tous les dossiers.

Le président lui a indiqué que sa remarque était hors sujet car la CEBA n'était pour rien dans cette affaire. Comme Mme LAPORTE insistait néanmoins pour continuer son développement, le président de la CEBA a pris la parole et a confirmé que la CEBA n'avait rien à voir avec les remarques et critiques de celle-ci. Il a considéré que le sujet, étant hors contexte, était clos.

Considérant qu'elle n'avait pas eu la liberté de s'exprimer, Madame LAPORTE a déposé par écrit sa démission au président puis a quitté la salle

4. Une liste non exhaustive des sujets en cours a été communiquée sur laquelle aucune remarque n'a été formulée.

5. Le Président a présenté pour approbation le rapport financier de l'exercice 2012 (fourni en annexe), préparé par le trésorier, ainsi que le budget prévisionnel de 2013.

Ils ont été tous les deux approuvés à l'unanimité par l'Assemblée.

6. Questions de l'assemblée

Q : Un adhérent riverain des 44 hectares a souhaité savoir comment faire pour que des travaux d'infrastructures routières soient réalisés compte tenu de la circulation et de la poussière que cela entraîne.

R : Les 44 ha étant une propriété privée, nous lui avons conseillé de prendre contact avec le président de l'association des propriétaires des 44 ha.

7. Le président a remercié l'Assemblée pour sa présence et son soutien et a clôturé la séance à 19h45.

8. Deux membres techniques de la société VERMILION ont ensuite présenté l'activité de leur société sur le Bassin d'Arcachon ainsi que leurs futurs projets.

Parlons encore du Parc Naturel Marin...

L'Arlésienne (ou le temps du doute)

Quand on parle du Parc Naturel Marin du Bassin D'Arcachon, nos concitoyens commencent à avoir des doutes quant à sa création ou même voire à en contester l'utilité !

En effet ils sont bien informés depuis maintenant 2 ans par les Médias qui à propos de son hypothétique lancement mais ne voient toujours rien venir.

Des critiques

Certaines remarques commencent à devenir récurrentes, du genre : encore une strate supplémentaire, encore une structure qui va coûter cher aux contribuables, etc.

Il est vrai que cette attente interminable peut nous faire perdre l'essentiel.

Une idée, une structure de proximité

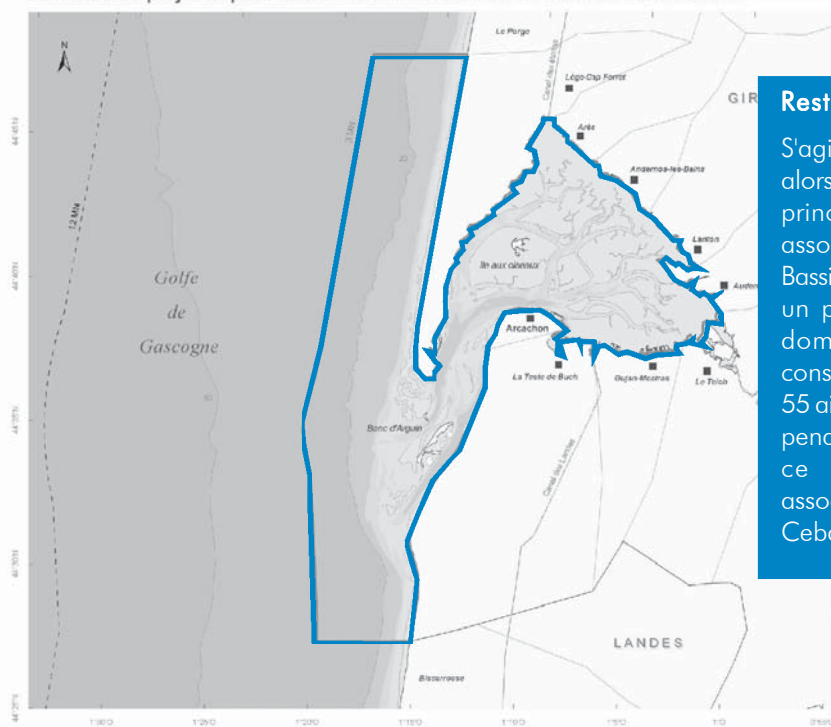
Mais, si on se réfère à une actualité qui nous est proche comme les élections municipales, il ressort que personne n'oserait contester que les structures communales, de par leur proximité avec le citoyen, ne sont pas quasi indispensables. Eh bien, il devrait en être de même pour le PNM.

Faisons un rêve

Oui, faisons un rêve ! Et si le PNM pouvait devenir une commune ? On l'appellerait la Commune du Bassin d'Arcachon. Elle aurait un Maire qui serait le Président du conseil de gestion, des Conseillers municipaux qui formeraient le conseil de gestion, des services techniques qui seraient le personnel spécialisé du PNM et un programme : le plan de gestion.

Mais là s'arrête cette comparaison, car c'est un décret de création qui fixe les limites du PNM, la composition du conseil de gestion et arrête les orientations de gestion.

Périmètre du projet de parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert



Restons Vigilant

S'agissant d'un décret, il conviendra alors de bien surveiller que les grands principes qui avaient mobilisé les associations et les professionnels du Bassin soient respectés. Pour mémoire, un périmètre qui englobe tout de domaine Publique Maritime, un conseil de gestion limité équilibré à 55 ainsi que les 8 orientations élaborés pendant la phase de création. Dans ce rôle de veille active, les associations de Lège-Cap Ferret et La Ceba sont votre meilleur garant.

LE SCOT - Rappel

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document de planification et de stratégie intercommunale instauré par la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000. Il doit succéder au Schéma Directeur en vigueur depuis 1994. Son but est de définir l'évolution d'un territoire sur le long terme (15 à 20 ans) ainsi que de décrire un projet d'aménagement respectant le principe de développement durable. Le SCoT pour les communes du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre a été approuvé en juin.

Un document dont toutes les prescriptions devraient être rigoureuses

La CEBA, après avoir fait un recours gracieux qui n'a pas été suivi d'effet a engagé un recours contentieux visant la délibération du SYBARVAL du 17 juin 2013 relative à l'adoption du SCOT.

Pour mémoire; lors de L'Enquête Publique, outre des doutes sur la consultation lors de réalisation du projet de SCOT ainsi que sur la qualification de l'organisme chargé de l'élaboration de celui-ci, les observations de CODEPPI portaient sur les points suivants :

1. Une maîtrise de la démographie insuffisante (malgré une diminution à 26000 logements il n'y a pas d'évolution des surface à urbaniser)
2. Une enveloppe urbaine (qui reste) contraire à la note d'enjeux de l'État.
3. Un détournement de la loi littoral.
4. Que la protection de la biodiversité est insuffisante.
5. Que la réduction des gaz à effet de serre (GES) et la lutte contre les changements climatiques sont insuffisamment prises en compte.
6. Des transports en commun non pris en compte sur la presque île et le Nord-Bassin.
7. De nouveaux équipements de traitement des eaux usées et de traitement des déchets non prévus.
8. Des trames vertes et bleues dont les délimitations cartographiques sont imprécises.
9. Des corridors écologiques oubliés ne permettant pas la continuité obligatoire prévue par la loi.
10. Une cartographie très sommaire des périmètres de risques : littoraux, d'érosion dunaire, de submersion marine, d'inondation et de remontées des nappes phréatiques.
11. une interface avec le SMVM inexistante ayant pour conséquence le risque de non-préservation de l'écosystème maritime et une non-garanti de la qualité des eaux du Bassin.
12. Des équipements commerciaux disproportionnés, DAC "délirant".

Voilà pourquoi CODEPPI comme la majorité des associations de La CEBA a voté cette motion lors de l'AG de la CEBA.

Il vaut mieux en rire

Piétineurs, faites ce que je dis et pas ce que je fais

Quand j'étais jeune on avait l'habitude de toujours fermer les clôtures car les vaches se sauvaient sur la route ou dans les champs. Ici ce sont les piétineurs qui peuvent pénétrer dans les dunes. Allez juste cinq minutes par passage messieurs les rondiers et les Oyats seront bien protégés....



" Notre " Forêt d'Exception ...

Phase active de concertation

La démarche de concertation liée à la labellisation " Forêt d'Exception " des forêts domaniale De Lège Cap Ferret et de La Teste initiée par l'ONF est de nouveau rentrée dans une phase active avec une réunion de redémarrage à la sous-préfecture d'Arcachon le 12 novembre dernier et deux réunions de travail en sous groupes le 17 janvier avec comme thèmes " Protéger et renforcer la biodiversité " et " Répondre aux besoins multifonctionnels et aux attentes sociales ". CODEPPI était présent et actif.

Pour mémoire, l'ONF a décidé en 2012 de labelliser à terme 18 forêts domaniales représentatives de la richesse forestière nationale, dont les forêts emblématiques de Fontainebleau, de la Grande Chartreuse, et du massif du Valier dans les Pyrénées, dans une démarche nouvelle de concertation avec les partenaires locaux.

Les bénéfices attendus sont un renforcement des moyens humains et financiers, permettant une gestion moins liée aux exigences de production, et de développer des initiatives nouvelles visant à améliorer cette gestion dans le sens d'un renforcement de la biodiversité, de l'identité paysagère et historique du massif tout en répondant mieux aux attentes sociales des usagers.

Echanges riches de la première étape

La volonté de concertation a été réelle et les échanges riches dans cette première étape de diagnostic.

L'établissement de proposition d'actions fera l'objet de la 2ème session de travail, en février.

Les principales préoccupations, issues des tours de table, sont les suivantes :

- Les forêts de Lège et de la Teste sont sur un couloir migratoire et sont aussi un refuge climatique pour de nombreux oiseaux
- Presqu'île qui est saturée en été par les touristes, avec un risque incendie très fort du fait de la forte fréquentation des forêts.
- Problématique des coupes rases impactantes sur le paysage
- Fragilité du milieu qui devrait faire l'objet d'une plus grande sensibilisation
- Pression urbanistique très forte
- Existence de conflit d'usages (chasse au sanglier concomitante avec course d'orientation)
- Besoin de lutte contre la pollution lumineuse

Une analyse détaillée des points positifs et négatifs des milieux " forêt ", " dune " et " zones humides " a été effectuée et servira de support aux propositions d'action qui seront débattues prochainement.

Initiative prometteuse

Nous nous réjouissons de cette initiative prometteuse et nous vous tiendrons informés des suites et notamment des propositions d'action.

Il vaut mieux en rire



OUPS ! MON DPM

Cette barrière en travers du quai à PIRAILLAN ne devrait-elle pas être construite parallèlement au dit quai ? Sans doute le propriétaire des installations ostréicoles a-t-il voulu protéger son domaine industriel, mais, est ce bien conforme aux règles applicables au Domaine Public Maritime ?

En plus la commune et donc le contribuable lui ont posé un éclairage à l'oeil...

Nous sommes tous soucieux de la vie de la presqu'île et bien sûr des questions environnementales et d'urbanisme aussi nous avons collecté un certain nombre de questions avec lesquelles nous souhaitons interpeller les candidats à la fonction de maire.

NOTRE PROPOSITION DE QUESTIONS AUX CANDIDATS À LA MAIRIE

- Quelle politique environnementale pour la presqu'île concernant ?
 - La zone de Claouey " La Pignada "
 - l'implantation d'un golf
- Que proposez-vous concernant l'amélioration des éclairages publics ?
- Quelle est votre position sur l'évolution du réseau des antennes relais téléphone ?
- Quelle est votre position sur le Plan de Protection des Risques Littoraux, le PP Submersion Marine
- Êtes vous favorable au projet de Parc M M, si oui celui-ci doit ;
 - inclure l'ensemble du DPM
 - Avoir un conseil de gestion à 75 ou 55 (comme le souhaite de Codeppi et les membres de la Ceba)
- Envisagez-vous la création d'un pôle environnement dans le cadre municipal ? Et si oui, quelles missions lui assignerez-vous ?
- Quelles relations souhaitez vous susciter avec les Associations liées à l'environnement et à l'urbanisme ?

Le mot du trésorier

Le fonctionnement d'une association entraîne des frais assez importants, ne serait ce que l'impression et l'envoi de deux bulletins par an à plusieurs centaines de membres. Nous n'avons pas d'autres ressources que vos cotisations.

Nous n'avons aucune subvention. Donnez-nous donc, chers adhérents, les moyens financiers indispensables à la poursuite de notre action en acquittant dès que possible votre cotisation pour l'année 2014 (si vous avez omis 2013, voire 2012, vous pouvez l'ajouter). D'avance nous vous en remercions.

Il vaut mieux en rire



Ah ! Le poids des mots....

On a écrit Passage interdit ! pas Promenade...
Il n'y a pas que les digues qui s'effondrent !
l'esprit civique aussi !

Les Experts disent "parfois" la vérité !

Vous allez rire, c'était prévu dans la dernière étude du CETE diffusée lors de la dernière réunion sur les risques d'érosion marine organisée par la sous préfecture et largement explicité dans notre bulletin de janvier 2013 Il s'agit du profil n° 3 de la dite étude, Allez, il reste encore 13 autres profils à surveiller



Cotisations membre actif : 15 €

Membre bienfaiteur : plus de 15 €

A régler par chèque postal ou bancaire à... CODEPPI – CCP 743 B Bordeaux
Adresse postale : CODEPPI - BP 20 CLAOUEY – 33950 LEGE-CAP FERRET

Votre nom et prénoms, adresse principale, éventuellement votre adresse secondaire et votre courriel :

.....
.....
.....

Si vous êtes candidat pour entrer au conseil d'administration, faites-le nous savoir